

Assemblée fédérale

Les conseils législatifs se sont réunis lundi 3 juin 1940, à 18 heures, pour la quatrième session de la 32^e législature.

1953

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Notification.

Le 22 avril 1940, un garde-frontière a découvert à proximité de Gondo, entre la Presa d'Ange et la Presa Cima dans une anfractuosit  de rocher, 15 kg de caf  brut et 5 kg de sucre cristallis  destin s apparemment    tre export s frauduleusement en Italie.

Le bureau de douane de Gondo a s questr  ces marchandises, en application de l'article 102, 1^{er} alin a, combin  avec l'article 121 de la loi f d rale du 1^{er} octobre 1925 sur les douanes. Le propri taire est inform  de ce s questre en conformit  de l'article 102, 4^e alin a, de la loi pr cit e. Il lui est loisible d'attaquer cette mesure par voie de recours   la direction d'arrondissement des douanes   Lausanne dans les trente jours   compter de la publication de la pr sente notification. Si, dans ce d lai, personne ne revendique les marchandises s questr es, elles seront r alis es conform ment   la loi.

Berne, le 28 mai 1940.

1953

Direction g n rale des douanes.

Ex cution de la loi sur la formation professionnelle.

L'union suisse des ma tres-menuisiers et fabricants de meubles propose, en vertu de l'article 43 de la loi f d rale du 26 juin 1930 sur la formation professionnelle, de reviser le r glement d'organisation du 12 juin 1935

Assemblée fédérale

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1940
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.06.1940
Date	
Data	
Seite	791-791
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 213

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.